

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 25 février 2026

Lutte contre le braconnage, sécurité à la chasse et respect des quotas de prélèvements au cœur d'une vaste opération de contrôle en Haute-Corse



Durant une semaine, les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité ont multiplié les contrôles sur le territoire de la Haute-Corse. Menée avec la brigade territoriale mobile de montagne de la Gendarmerie nationale, cette opération d'envergure visait à contrôler le respect des quotas de chasse et de transport sur les populations de grives et merles. Une vigilance spécifique sur le braconnage d'espèces protégées et le respect des consignes de sécurité à la chasse a également été observée. 14 infractions ont été relevées.

La saison de chasse 2025-2026 touche à sa fin dans le département de la Haute-Corse, avec une date de fermeture générale fixée au 28 février 2026 mais une fermeture déjà effective pour de nombreuses espèces (lièvre, perdrix, faisan, caille des blés, alouettes, pigeons colombin et biset). Dans cette période sensible, les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité demeurent mobilisés autour de la surveillance de l'activité chasse.

Du 14 au 20 février 2026, 14 inspecteurs de l'environnement de l'OFB (service départemental de Haute-Corse et brigade mobile d'intervention) ont procédé à des contrôles sur l'ensemble du département. Lors de cette grande opération, ils ont bénéficié du renfort de 4 gendarmes de la brigade territoriale mobile de montagne de Corte de la Gendarmerie nationale.

Plus de 1800 véhicules contrôlés, 90 chasseurs contrôlés et 14 infractions relevées

Les agents ont contrôlé les chasseurs en activité sur le terrain mais également lors de contrôles routiers, afin de vérifier, notamment, les conditions de transport des armes. Des contrôles au port de commerce de Bastia ont également été réalisés. Les opérations se sont déroulées sur tout le département afin de couvrir l'ensemble des grandes zones de chasse et les principaux axes de circulation. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des missions de police menées pour le plan de contrôle annuel validé par le préfet et le procureur de la République.

Durant cette opération, 7 journées de surveillance ont été effectuées. 90 chasseurs et 1 829 véhicules ont été contrôlés lors des contrôles terrain et des 9 contrôles routiers.

12 infractions liées à la réglementation sur la chasse et 2 sur celle de la pêche ont été relevées notamment pour :

- ✓ **Infraction à un arrêté réglementaire** pris pour prévenir la destruction du gibier et favoriser son repeuplement (Dépassement du quota de turdidés transportés), **contravention de 5ème classe** et saisie des oiseaux au-delà du quota autorisé.
- ✓ **Non-respect des prescriptions de sécurité** du Schéma Départemental de Gestion cynégétique (SDGC), **contravention de 4ème classe**.
- ✓ **Transport sans marquage** préalable d'animal capturé dans le cadre du prélèvement maximal autorisé (Bécasse des bois), **contravention de 4ème classe**.

Au global, **13,3 % des chasseurs contrôlés ont été verbalisés**.

Ce bilan invite à poursuivre les efforts engagés pour renforcer le respect des consignes de sécurité et la lutte contre le braconnage, tant des espèces chassables que des espèces protégées.

La chasse aux turdidés, le braconnage et la sécurité à la chasse ciblés

L'opération menée a ciblé prioritairement l'enjeu de la chasse aux turdidés* (grives et merles) et plus particulièrement les problématiques de non-respect des quotas de prélèvements et des règles de transport afin de lutter contre la commercialisation illégale des oiseaux chassés. Le braconnage d'espèces protégées et le respect des règles de sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non-chasseurs étaient les deux autres axes de contrôles pour les inspecteurs de l'environnement.

L'opération avait également pour but d'informer et de sensibiliser les chasseurs sur les réglementations inhérentes à ces thématiques qui sont parfois mal connues du grand public. Les agents de l'OFB font preuve de pédagogie sur ces sujets lors de leurs missions habituelles de police de la chasse mais ces opérations d'envergure leur permettent de toucher un public plus large.

Le braconnage, une des causes majeures du déclin des populations mondiales d'oiseaux.

Depuis plusieurs décennies, les populations d'oiseaux (espèces chassables et protégées confondues) s'effondrent à un rythme vertigineux. La surexploitation directe, dont fait partie le braconnage, constitue l'un des principaux moteurs de l'extinction de l'avifaune dans le monde, juste derrière la destruction des habitats naturels.

En sus de leurs missions quotidiennes de police de l'environnement, les missions spécifiques de contrôle des quotas de prélèvement et de lutte contre le braconnage menées par les inspecteurs de l'environnement de l'OFB figurent parmi les réponses pour lutter contre ce phénomène.

***turdidés** : Famille d'oiseaux comprenant les grives et merles

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau. www.ofb.gouv.fr